Ecole régimentaire de Versailles / Instruction spéciale théorique.

Numéro d'inventaire : 1979.37442.2
Type de document : texte ou document administratif
Période de création : 4e quart 19e siècle
Date de création : 1878
Description : Fascicule imprimé et cousu / pas de couverture.
Mesures : hauteur : 230 mm ; largeur : 182 mm
Notes : Instruction théorique / réglement particulier sur l'organisation des cours, octobre 1878.
Mots-clés : Programmes et instructions officiels (y compris cahiers de classe, cahiers de texte, journaux de classe)
Filière : Elémentaire et post-élémentaire
Niveau : Post-élémentaire
Nom de la commune : Versailles
Nom du département : Yvelines
Autres descriptions : Langue : Français
Nombre de pages : 16
Lieux : Yvelines, Versailles

MUSEE NATIONAL DE L'ÉDUCATION

Génie
—
Ecole régimentaire
de Versailles
Octobre 1878.

Instruction spéciale théorique

Réglement particulier.

Organisation générale. Les cours se subdivisent de la manière suivante :

Indication rapide.

1/2	Enseignement primaire. 2e. division
1/1	——— id. ——— 1e division
2/3	Cours des sapeurs,
2/2	Cours des caporaux, brigadiers et candidats. 2e. division
2/1	——— id. ——— id. ——— 1e. division
3/3	Cours secondaire des sous-officiers.
3/2	Cours supérieur des sous-officiers, 2e. division.
3/1	——— id. ——— id. ——— 1e division.

1e Enseignement primaire

Organisation de l'enseignement primaire. Les cours de l'enseignement primaire ont lieu dans les compagnies sous la surveillance et la responsabilité des commandants de compagnie, et des chefs de groupe ; ils sont faits par 2 moniteurs, dont un gradé, présentés par le commandant de compagnie et agréés par le chef de groupe. Par groupe, il y a au moins un moniteur du grade de sous-officier.

Quand le temps le permet, les hommes de l'enseignement primaire vont au travail sous le commandement des moniteurs gradés et sous la direction d'un lieutenant de semaine, pour le polygone de Satory, qui prendra les instructions du commandant de l'Ecole et d'un autre lieutenant pour le polygone des Matelots. Départ de la caserne à 11h. 1/2, fin du travail à 4h. 1/2. Un sous-officier par groupe est chargé du magasin des outils. Selon les circonstances, l'adjudant-major de semaine supprime ou suspend

4

sont mentionnées dans les colonnes.

Résultats généraux de l'enseignem.t primaire. Le chef de groupe se tient toujours en mesure de présenter les résultats généraux de l'enseignement primaire, comptés à partir de la reprise de l'année scolaire ou du 1er novembre. Dans tous les cas, ces résultats sont fournis en fin d'année dans la forme ci-dessous.

Génie — 1er Régiment
École régimentaire de Versailles — 1er Groupe
Année 1878 - 1879 — Résultats généraux de l'enseignement primaire au ... 1879.

Divisⁿ.	Compagⁱᵉ	Nombre total des séances	Nombre des élèves inscrits	Moyenne des élèves présents p. séance	Nombre des élèves possédant suffisamment les matières du cours	Proportion p. % des élèves possédant suffisamment les matières du cours	Observations.
2e	4/1						
	4/2						
	4/4						
	....						
	Totaux					Moyenne	
1e	4/1						
	4/2						
	4/4						
	....						
	Totaux					Moyenne	

Versailles le 1879
Le Chef de Bataillon Comm.t le 1er groupe

2e Cours de l'École

Les cours supérieurs à l'enseignement primaire se font dans les salles de l'École, conformément au tableau lithographié à

5

part.

Classement des Élèves Un classement général des élèves est fait avant la reprise des cours du mois de novembre. A cet effet, chaque chef de groupe, après avoir prélevé les moniteurs de l'enseignement primaire, adresse au Commandant de l'École un double état des élèves qu'il propose, dans chacune de ses compagnies, pour suivre les cours de l'École.

Ces états sur feuille double sont établis sur le présent format et disposés de la manière suivante.

Génie — 1er Régiment
École régimentaire de Versailles — 1er Groupe – Compagnie 4/2
Année 1878 - 1879 — Militaires proposés pour suivre les cours de l'École.

Numéros matr.les	Noms	Grades	Motif de la présentation	Classem.t antérieur	Classem.t proposé par le prof. de mathém.ques	de grammaire	Classement admis

Versailles le ... 1878 — Le ... 1878. — Le ... 1878
Le Capitaine comm.dt la Cie — Le Chef de bataillon chef de groupe — Le Comm.dt de l'École

L'un des états reste à l'École pour établir les listes d'appel; l'autre, sur lequel il est d'ailleurs inutile de faire figurer les deux colonnes relatives au classement proposé par les professeurs est renvoyé au chef de groupe.

Le nombre total des élèves à admettre à chaque cours est fixé approximativement de la manière suivante.

Cours 2/3 120
" 2/2 120

8

à l'aide du cahier des absents. En un mot, assurer la concordance absolue et permanente du contrôle général, du contrôle des compagnies et des listes d'appel.

Veiller à la conservation des listes d'appel, ne les prêter aux professeurs et moniteurs que sur émargement. Quand l'officier quitte son bureau, fermer la porte et remettre la clef au concierge.

Les lieutenants sont commandés pour ce service à tour de rôle. Tout officier qui quitte le service doit le remettre à son successeur. Tout officier qui fait un cours est dispensé du service de semaine à l'École, pendant la durée de ce cours.

Aides du lieutenant de semaine. Deux candidats caporaux aident l'officier de semaine dans son service; ils sont changés tous les 15 jours, alternativem.t par semaine, de telle sorte que l'un d'eux soit toujours au courant. L'officier fait, s'il y a lieu, les recommandations nécessaires à l'adjudant de semaine.

Dispense des cours. Sont dispensés des cours de l'École d'une manière permanente: les écrivains et dessinateurs des divers bureaux, les prévôts, les tambours et clairons, les élèves-musiciens, les ouvriers des ateliers du corps et de l'École, les ordonnances des officiers, les garçons de salle et de cantine, les moniteurs de l'enseignement primaire.

Les hommes de patrouille rentrés après minuit sont dispensés des cours du matin.

Lorsque la garde est relevée le soir, la garde montante est dispensée des cours qui commencent après 2 heures.

Lorsque la garde est relevée le matin, la garde montante est dispensée des cours du matin; la garde descendante n'assiste point aux cours qui commencent avant midi et demi.

Les caporaux de semaine n'assistent point aux cours de l'École. Pendant la durée des cours, les sergents de semaine sont remplacés dans leur service par les caporaux de semaine; ils ne sont, en conséquence, dispensé d'aucun cours.

9

Aucun élève ne peut être appelé dans les cours que sur la présentation d'un billet signé d'un officier. Ce billet est remis au lieutenant de semaine qui le vise et fait appeler l'élève par un de ses aides.

Les permissions de ne pas assister à un cours sont données par le commandant de compagnie. Toutefois, en cas d'urgence bien constatée, le lieutenant de service peut, par délégation du Comm.dt de l'École, autoriser un élève à s'absenter; il mentionne le fait au cahier des absents.

Assiduité aux cours Les chefs de groupe, les commandants et officiers de compagnie sont invités à se rendre compte de l'instruction acquise par leurs subordonnés, à visiter leurs cahiers, à prendre toute disposition pour que les élèves suivent les cours avec assiduité et n'en soient distraits qu'en cas d'absolue nécessité.

Moniteurs Les moniteurs ne sont dispensés que des cours qui ont lieu en même temps que leur leçon; ils ne sont commandés de garde que du samedi au dimanche et doivent avoir au moins un dimanche libre sur deux. Quand la garde est relevée le matin, les moniteurs qui ont des leçons à faire le samedi matin sont dispensés de garde.

Les sergents moniteurs ne sont pas dispensés du service de semaine, puisqu'ils le remettent aux caporaux de semaine pendant les cours de l'École.

Les caporaux-moniteurs sont dispensés du service de semaine.

Quand un moniteur doit forcément manquer à son cours, le Comm.dt de compagnie prévient à l'avance le Comm.dt de l'École. Si un cours n'a pas de moniteur, le lieutenant de service informe le professeur et le Comm.dt de l'École.

Dans son cours, le moniteur est à la fois responsable de l'ordre, et de la discipline et de l'instruction. Mais, si l'un des assistants gradés est plus ancien que le moniteur, il est